

LE TRAIT DE L'UNION



Numéro 1 - Septembre 2013

URPS DES INFIRMIERS LIBÉRAUX
D'ILE-DE-FRANCE



Jean-Jules MORTEO

ÉDITO

Les U.R.P.S. auraient pu être une énième instance alibi, financée par les infirmiers libéraux, pour cautionner des politiques de santé publiques dont ils sont régulièrement exclus.

Or, force est de constater que notre participation aux instances mises en place par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) d'Île-de-France, nous permet de « vendre » et faire connaître notre rôle essentiel dans la prise en charge des quelques 180 000 patients que nous voyons quotidiennement en région, en toute transparence.

Nous sommes intervenus dans plusieurs schémas régionaux ambulatoires ou hospitaliers, et notamment celui de l'H.A.D., afin que les structures (SSIAD, HAD et autres Maisons de Santé Pluridisciplinaires) ne soient pas les seules bénéficiaires des projets en développement.

Ces projets vous concernent au plus haut point car on observe une progression des installations de +37 % en Île de France entre 2007 et 2012. Vous nous signalez, d'ailleurs, des difficultés à travailler, et des situations de concurrence croissante, tant entre professionnels, qu'avec les structures évoquées plus haut.

La diversification de notre activité, et l'implication dans des programmes de santé publique tels que la prévention, l'éducation thérapeutique et la vaccination sont à investir par la profession. Ils font partie de notre rôle propre.

De même, le tutorat de nos jeunes étudiants est un besoin réel que nous souhaitons pouvoir couvrir, être reconnu... et valorisé.

La coordination au lit du malade, la consultation Infirmière, le recueil d'informations de santé et leur échange au moyen de systèmes d'informations partagés ne doivent pas être des outils réservés aux services d'HAD, dont nous deviendrons les subordonnés si nous ne sommes pas en capacité de les maîtriser. Nous avons investi ces domaines porteurs de progression et d'avenir pour notre profession, qui reste parmi les rares dernières à assurer continuité et permanence des soins au chevet des patients, 365 jours par an.

Les Élus



Les URPS : définition

Les Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS) ont été créées dans le cadre de la loi **Hôpital Patient Santé Territoire (HPST)** du 21 juillet 2009, dite loi Bachelot.

Les URPS sont des associations loi 1901. Chaque profession de santé est représentée par une union dans la région.

Les URPS sont financées par une cotisation prélevée annuellement par l'URSSAF et représentant 0,1% des revenus déclarés.

Les URPS participent à :

- ▶ la préparation et la mise en œuvre du projet régional de santé,
- ▶ l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins en vue de l'élaboration d'un schéma régional d'organisation des soins (SROS),
- ▶ l'organisation de l'exercice professionnel (permanence des soins, continuité des soins, nouveaux modes d'exercice...), la participation à des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique,
- ▶ la mise en œuvre de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens qui pourront être passés avec des réseaux, des centres, des maisons et des pôles de santé, ou la signature de contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et d'assurer une meilleure coordination des soins.

L'Agence Régionale de Santé

L'**Agence Régionale de Santé (ARS)** est la clef de voûte de la nouvelle organisation prévue par la loi HPST [article 118]. Elle est dirigée par un directeur général, M. Claude Evin, nommé en Conseil des Ministres.

L'ARS est un **interlocuteur unique** chargé du pilotage du système de santé et de la mise en œuvre de la politique de santé dans la région. Il s'agit d'un établissement public autonome au niveau administratif et financier. Elle assure une véritable coordination entre les services de l'État et l'Assurance Maladie en **regroupant d'anciennes structures** traitant de la santé et de l'organisation des soins :

- ▶ Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (*Dass*)
- ▶ Agence régionale de l'hospitalisation (*ARH*)
- ▶ Union régionale des caisses d'assurance maladie (*Urcam*)

- ▶ Groupement régional de santé publique (*GRSP*)
- ▶ Mission régionale de santé (*MRS*) en totalité
- ▶ Directions départementales des affaires sanitaires et sociales (*Ddass*)
- ▶ Caisse régionale d'assurance maladie (*Cram*)
- ▶ Direction régionale du service médical (*DRSM*)
- ▶ Mutualité sociale agricole (*MSA*)
- ▶ Régime social des indépendants (*RSI*) en partie.

Son champ d'intervention propose ainsi une approche globale, cohérente et transversale de la santé. Il couvre tous les domaines de la santé publique : la prévention, la promotion de la santé, la veille et la sécurité sanitaires, l'organisation de l'offre de soins en ville, dans les établissements sanitaires et les structures médico-sociales.



Les URPS d'Ile-de-France

L'Ile-de-France compte 10 URPS



1ère journée des URPS d'Ile-de-France – 4 octobre 2012 –

Jean-Jules MORTEO
[Président URPS infirmiers]
Claude EVIN
[Directeur Général de l'ARS Ile-de-France]
Véronique DISSAT
[Présidente URPS orthoptistes]
Paul-Arnaud SALENTEY
[Président URPS pédicures-podologues]
Vanessa FOLOT remplacée depuis par
Laurence VAYER
[Présidente URPS sages-femmes]

Bruno SILBERMAN
[Président URPS médecins]
Renaud NADJAH
[Président URPS pharmaciens]
Jean-François CHABENAT
[Président URPS chirurgiens-dentistes]
Sylviane LEWIK-DERAISON
[Présidente URPS orthophonistes],
Philippe COCHARD
[Président URPS masseurs-kinésithérapeutes].

Nos Ambitions

Notre principale ambition est de faire connaître et reconnaître le **rôle essentiel** de l'infirmier libéral dans le maintien à domicile, notamment en tant qu'acteur de premier recours, et de développer et pérenniser l'exercice libéral de l'infirmier.

En effet, nous sommes aujourd'hui parmi les derniers professionnels à se déplacer **au domicile des patients 365 jours par an**, aux tarifs conventionnels et bénéficiant d'un excellent maillage territorial. Notre mode d'exercice est attractif et on observe un accroissement démographique qui nous met à l'abri des déserts que peuvent connaître les professions médicales.

Vos élus participent à l'élaboration du PRS (*Projet Régional de Santé*), ainsi qu'aux diverses instances de démocratie sanitaire de la région au travers des missions qui nous sont données par la loi HPST.

Nous ne cessons de **promouvoir la qualité** d'une prise en charge libérale personnalisée, adaptée aux besoins de nos patients dans le respect de leur vie privée.

Enfin, les performances médico-économiques de notre mode d'exercice ont déjà fait l'objet d'études qui ont révélé l'efficacité de nos prises en charge.



Composition de l'URPS infirmiers

Les **24 membres** de l'URPS infirmiers ont été élus pour 5 ans au scrutin proportionnel le *26 décembre 2010*, par les infirmiers libéraux conventionnés en exercice au 1er août 2010. Ils sont tous issus de listes présentées par les quatre syndicats d'infirmiers libéraux

représentatifs (*Convergence Infirmière, Fédération Nationale des Infirmiers, Organisation Nationale des Syndicats d'Infirmiers, Syndicat National des Infirmières et Infirmiers Libéraux*).

Ces 24 membres ont élu un bureau composé de **6 membres** :

- ▶ Président : **Mr Jean-Jules MORTEO** (FNI)
- ▶ Vice-Président : **Mr Dominique BULARD** (CI)
- ▶ Secrétaire Général : **Mr Jean-Louis BOUVET** (ONSIL)
- ▶ Secrétaire Général adjoint : **Mr Christophe MINGHETTI** (FNI)
- ▶ Trésorière : **Mme Sylvie BARROS** (CI)
- ▶ Trésorière adjointe : **Mme Patricia BICHON** (ONSIL)

Les administrateurs de **l'URPS infirmiers** :

SNIL

Mme Bernadette HERAULT
Mme Annaïg LUCAS
Mr Christophe SIMONET
Mme Ouarda CHETTIR
Mr John PINTE
Mme Nadia BEN MIMOUN
Mme Nathalie ROSSEEL
Mme Corinne GIRBAL
Mme Isabelle GRAVY-TONNELIER
Mr François JARJAVAL

CI

Mr Pascal LAMBERT
Mme Claudine GUYAUX
Mr Thierry MAURE

FNI

Mme Joëlle MAURIN
Mme Christiane KOSACZ
Mr Christian MAILLARD

ONSIL

Mr Jean POUPEAU
Mr Yves VIGNOLA

Les permanences locales d'aide à l'installation

Depuis février 2012, les professionnels de santé qui souhaitent s'installer en libéral peuvent se rendre aux permanences d'aide à l'installation qui se tiennent chaque mois dans les 8 départements d'Ile-de-France. Ces permanences mensuelles, sont organisées avec l'ensemble des URPS d'Ile-de-France.

Les rendez-vous sont individuels et permettent aux candidats à l'installation de poser leurs questions professionnelles et administratives aux représentants des différents organismes partenaires (*l'ARS et sa délégation territoriale, la caisse primaire d'assurance maladie, le conseil départemental de l'ordre des infirmiers, l'URPS infirmiers*).

L'entretien, pris sur rendez-vous au minimum 15 jours avant, dure une demi-heure.

CONTACTS DES PERMANENCES

Paris • Seine-Saint-Denis • Val d'Oise • Yvelines
Marion Gaucher, URPS médecins - Tél. : 01 40 64 56 99
marion.gaucher@urps-med-idf.org

Essonne • Hauts-de-Seine • Seine-et-Marne • Val-de-Marne
Nathalie Noël, URPS médecins - Tél. : 01 40 64 14 74
nathalie.noel@urps-med-idf.org



Activité de votre URPS

Chaque année, vos élus ont participé à **une centaine de réunions** notamment dans le cadre du **SROS HAD** [Schéma Régional de l'Offre de Soins], du **SROS IRCT** [Insuffisance Rénale Chronique Terminale], du **SROS biologie**, du **COSSIS** [Comité d'Orientation Stratégique des Systèmes d'Information de Santé], de travaux sur le **DMP** [Dossier Médical Personnel], de la **CRSA** [Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie], des **conférences de territoires** (dans chaque département), ...

Nous travaillons également sur des dossiers tels que l'éducation thérapeutique des patients en ville, la vaccination, les systèmes d'information, le tutorat des stagiaires infirmiers en libéral, l'accessibilité avec les normes handicap...



Le site internet

Vous pouvez dès à présent retrouver toute notre actualité et les informations sur l'URPS infirmiers d'Ile-de-France sur notre site internet : <http://idf.infirmiers-urps.org/>

URPS Infirmiers Libéraux Ile-de-France

12 rue Cabanis-75014 Paris
 Tél. : 01 40 64 12 42
 Courriel : urps.ide.idf@gmail.com
 Directeur de la publication : Jean-Jules Mortéo
 Numéro ISSN : en cours
 Dépôt légal à parution
 Réalisation et impression : JENFI - Domont

GARDONS LE CONTACT : TRANSMETTEZ-NOUS VOTRE E-MAIL

Pour vous permettre de suivre l'actualité de vos élus à l'URPS infirmiers d'Ile-de-France, pensez à nous envoyer votre adresse e-mail (et à mettre vos coordonnées à jour si nécessaire).

Nom Prénom

email Téléphone

Adresse du cabinet

Code Postal Ville

Coupon à retourner au choix : par email : urps.ide.idf@gmail.com ou par courrier à l'URPS infirmiers d'Ile-de-France 12, rue cabanis-75014 Paris